

Résolution Générale

Représentant toutes les directions du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE) et du Ministère du Budget des Comptes Publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (MBCFPRE), ainsi que les établissements du secteur semi-public de France métropolitaine et d'Outre-Mer, les délégués au Congrès de la Fédération des Finances FORCE OUVRIÈRE se sont réunis à ERDEVEN les 20, 21 et 22 octobre 2009.

Le Congrès rappelle son attachement aux principes qui fondent FORCE OUVRIÈRE comme la liberté, l'humanisme, la solidarité, la laïcité et l'indépendance vis-à-vis des partis, du gouvernement et du patronat explicitement définis par la Charte d'AMIENS.

Ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités face à la politique ultra libérale du gouvernement, entraînant un recul social sans précédent. À un moment où les pouvoirs publics remettent en cause la représentativité des organisations syndicales, le Congrès rejette toute proposition visant à porter atteinte à l'indépendance du mouvement syndical, à l'affaiblir et à l'asservir.

L'environnement particulièrement contraint résultant de la mondialisation des économies et des orientations européennes ultra libérales, notamment matérialisées par le traité de Maastricht, le Pacte de stabilité européen et ses critères de convergence, conduit à une mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux.

Dans ce cadre, le Congrès condamne cette politique budgétaire restrictive appliquée par les gouvernements successifs, qui est fortement préjudiciable au développement des services publics.

S'appuyant sur cette logique, le gouvernement français remet en cause les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés, au nom de la compétitivité et de la réduction des dépenses publiques. Elle l'amène notamment, sous prétexte de réformer l'État dans cette perspective, à imposer une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Sur la révision générale des politiques publiques (RGPP)

Le Congrès exige l'abandon de la RGPP qui n'a d'autre but que de réduire de façon drastique les effectifs de fonctionnaires et les missions de service public.

Il condamne les indicateurs de performance inconciliables avec les objectifs du service public républicain, indicateurs qui sont l'un des facteurs de la souffrance au travail.

Il s'oppose aux concepts de contractualisation, de déconcentration et de mutualisation des moyens qui menacent directement l'administration française solidement ancrée dans notre tradition républicaine sur la base des principes d'égalité, de neutralité et de responsabilité.

Le Congrès condamne la réforme de l'Administration Territoriale de l'État, menée à marche forcée et à coups de circulaires du Premier Ministre, qui instaure des Directions Régionales et des Directions Départementales Interministérielles.

Pour le Congrès, cette réforme porte atteinte :

- à l'égalité, la laïcité et la gratuité des services publics ;
- à l'exercice des missions de l'État par des fonctionnaires et agents de l'État ;
- à la gestion des fonds publics par les administrations financières ;
- à la séparation et l'incompatibilité des fonctions entre les ordonnateurs et les comptables et entre les services d'assiette et de recouvrement ;
- au maintien du recouvrement des recettes et du paiement de la dépense publique par un comptable public, responsable personnellement et pécuniairement devant un juge des comptes dont les compétences sont vouées à être gravement remises en cause ;
- au maintien de la lutte contre la fraude et de la protection économique des citoyens ;
- à la capacité de l'État à mener des politiques de développement économique et industriel, cohérentes et efficaces sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi le Congrès exige :

- des missions clairement définies,
- des moyens à la hauteur de ces missions,
- un véritable maillage des services publics de proximité.

Les services du MEIE et du Ministère du Budget des Comptes Publics et de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (MBCFPRE) sont bien souvent la seule présence civile de l'État auprès de la population.

Cette implantation, qui s'appuie sur des fonctionnaires d'État neutres, indépendants des pouvoirs locaux, compétents et disponibles, est une condition indispensable à l'égalité de traitement des citoyens.

Le Congrès revendique donc de véritables réseaux de proximité basés sur un maillage territorial fin. Il affirme que le contact humain reste le moyen privilégié de rencontre entre les administrés et l'administration.

Le Congrès dénonce les réformes à répétition qui ne font qu'accentuer le mal être et l'inquiétude des agents des différentes directions. La Fédération des Finances FORCE OUVRIÈRE s'inquiète de l'effet décourageant et démotivant des mesures qui nient le savoir faire des agents et ne leur donnent aucune perspective professionnelle.

Le Congrès dénonce la détérioration du dialogue social, voire l'absence de dialogue social. En effet, l'administration considère trop souvent les instances paritaires comme de

simples chambres d'enregistrement et place les représentants des personnels devant le fait accompli ou les ignore.

Le Congrès revendique le maintien et le rôle des comités techniques paritaires, ministériels, centraux, locaux et spéciaux, qui sont les organes consultatifs incontournables du dialogue social. Il dénonce donc le projet de loi sur la « *rénovation du dialogue social* ».

Le Congrès condamne le slogan simplificateur et mensonger « *moins de fonctionnaires = fonctionnaires mieux payés* » et les propos provocateurs du gouvernement à ce sujet.

Le Congrès s'inscrit pleinement, avec sa confédération, dans un débat sur les missions du service public et les attentes du citoyen en la matière. Il refuse la logique strictement budgétaire des suppressions d'emploi qui obèrent l'action des ministères : près de 20.000 emplois supprimés en 10 ans et 3.344 programmés au projet de loi de finances 2010.

Le Congrès condamne la suppression massive d'emplois et la régression des moyens de fonctionnement au MEIE et au MBCPFPRE.

Il affirme que cette politique de réduction de l'emploi public conduit à une détérioration de l'exercice des missions, des conditions de travail des agents et de la qualité du service public rendu aux citoyens.

C'est pourquoi, le Congrès revendique la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins pour assurer toutes les missions de service public.

Le Congrès condamne la Loi d'Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) introduisant notamment les notions d'objectifs, d'indicateurs et de résultats et conduisant au passage d'une culture de moyens à une culture de résultats.

FORCE OUVRIÈRE condamne la LOLF en tant qu'outil essentiel de la réforme de l'État et de la remise en cause du Statut Général de la Fonction Publique.

Le Congrès refuse la déconcentration des règles de gestion. Il dénonce la fongibilité asymétrique des crédits qui pousse certaines directions à faire des économies de crédits de rémunération pour régler des dépenses de fonctionnement. Cette possibilité pourrait conduire, à terme, à l'externalisation et à la privatisation.

Le Congrès condamne la logique développée par la LOLF qui généralise l'intéressement aux résultats liés à la performance.

Le Congrès s'oppose à toute conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens planifiant la réduction d'effectifs et la diminution des moyens.

La loi sur la mobilité adoptée en juillet 2009 est d'ailleurs révélatrice de cette politique destructrice d'emplois statutaires ; elle conduit en outre à imposer la mobilité forcée. Le Congrès condamne cette loi et en exige l'abrogation.

Il condamne les politiques des Ministres successifs en charge de la Fonction Publique visant à faire disparaître les corps actuels de la Fonction Publique pour les remplacer par des cadres d'emplois et des regroupements par filières professionnelles ou par métiers. Ces remises en cause ne peuvent qu'entraîner la disparition pure et simple de toutes les garanties statutaires et de toutes les règles nationales de gestion auxquelles le Congrès est particulièrement attaché, notamment la séparation du grade et de l'emploi.

Il dénonce :

- l'instauration de filières métiers ;
- l'éclatement de la notion même de rémunération, avec un salaire désormais réparti entre la rémunération de l'indice, la rémunération du poste et la rémunération de la performance (PFR) ;
- la priorité accordée au profil sur l'ancienneté, en matière de mutation et de promotion ;
- la mobilité répondant aux seuls besoins de l'administration et non aux vœux des agents ;
- les recrutements organisés au plan local (régional, départemental) et par spécialités ;
- la remise en cause des Commissions Administratives et Consultatives Paritaires (CAP et CCP) existantes.

Le Congrès exige l'abrogation du Parcours d'Accès à la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et de l'État (PACTE), véritable CPE pour la Fonction Publique. Il soutient que cette mesure n'a pour objet que d'organiser avec méthode la précarité, en vue d'abaisser le coût du travail et de favoriser la flexibilité.

Sur les salaires :

Le Congrès dénonce le recul du pouvoir d'achat de l'ensemble des actifs et retraités et condamne les décisions du Gouvernement de limitation des hausses de traitement et de pension civile ayant pour seule motivation la volonté de réduire les dépenses publiques et le déficit.

C'est pourquoi, le Congrès revendique :

- l'augmentation générale des traitements et des pensions par une revalorisation du point d'indice ;
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 25 ans.

Le Congrès réaffirme son attachement à la grille indiciaire de la Fonction Publique.

Sur le statut :

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le Statut Général de la Fonction Publique qui garantit l'indépendance des fonctionnaires, leur neutralité et la continuité du

Service public sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi l'égalité de droit des citoyens devant la Loi.

C'est pourquoi, le Congrès réaffirme avec force son attachement :

- à l'ensemble des corps nationaux ;
- à la séparation du grade et de l'emploi ;
- au principe d'égalité de droits et de traitements des agents appartenant à un même corps ;
- au recrutement national, par concours.

Sur la protection sociale collective :

Le Congrès réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé et sa gestion paritaire. Il condamne toute remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 et n'accepte pas les atteintes portées aux régimes de protection sociale solidaire, égalitaire et de haut niveau.

Le Congrès combat le dogme selon lequel les régimes de protection sociale collective constituent une rigidité et devraient, comme d'autres éléments constitutifs des droits sociaux, devenir une variable d'ajustement destinée à satisfaire les critères économiques de rentabilité et de compétitivité.

Le Congrès s'oppose à la maîtrise comptable des dépenses de santé, dont la mise en oeuvre conduit inévitablement à la dégradation de la qualité des soins.

Le Congrès condamne les déremboursements des actes de santé qui entraînent un transfert de charges inadmissible vers les régimes complémentaires. Il dénoncera toute dérive similaire, aux détriments des missions et du budget de l'Action sociale.

Concernant la protection sociale complémentaire, le Congrès prend acte du référencement de la Mutuelle Générale de L'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il sera attentif au respect des solidarités générationnelles, familiales et indicielles et à leur pérennisation. Dans ce cadre, le Congrès exige que les ministères économiques et financiers assument toutes leurs responsabilités d'employeur.

Concernant l'assurance maladie, le Congrès rappelle son opposition à la loi « *Hôpital Public Santé et Territoire* » (HPST) et à la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS).

Sur les retraites et les pensions :

Le Congrès demande plus que jamais l'abrogation des dispositions de la loi d'août 2003. Il rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite est partie intégrante du Statut Général de la Fonction Publique et que la pension de retraite du fonctionnaire est une dette viagère de l'Etat inscrite au grand livre de la dette publique.

Le Congrès défend avec force et détermination les régimes de retraite par répartition, seuls capables d'exprimer l'indispensable solidarité entre actifs et retraités. Il dénonce la création d'une caisse additionnelle de la Fonction Publique assimilable à un véritable fonds de pension et réaffirme son opposition à toute évolution qui viserait à abandonner le principe de budgétisation des pensions de retraite.

Sur la Fiscalité :

Le Congrès réaffirme que notre système fiscal doit reposer sur les principes de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrits dans notre Constitution qui énonce : « *la contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives* ». Ainsi, il réaffirme son attachement à l'Impôt sur le revenu, seul moyen de contribuer aux charges communes.

Le Congrès est plus que jamais favorable à une véritable réforme d'ensemble de la fiscalité visant à privilégier la progressivité de l'impôt en lieu et place de la proportionnalité, à renforcer les mécanismes de redistribution et à rechercher plus de justice fiscale.

Le Congrès s'oppose à la retenue à la source de l'impôt sur le revenu qui ne viserait que les salariés, retraités et chômeurs et impliquerait le transfert de la collecte de l'impôt aux employeurs.

Le Congrès dénonce les niches fiscales mises en place ces dernières années et demande, notamment, l'abrogation du bouclier fiscal.

L'analyse de la situation, qui fait apparaître des atteintes aux principes mêmes des droits fondamentaux des citoyens, a été approuvée par la totalité des syndicats adhérents à la Fédération des Finances FORCE OUVRIÈRE.

S'inscrivant dans cette analyse, le Congrès rappelle sa détermination à lutter contre les effets dévastateurs de la RGPP et interpelle l'Etat employeur sur leurs conséquences néfastes en matière de souffrance au travail.

Le Congrès affirme la nécessité d'une riposte organisée et structurée pour lutter contre les agressions en cours.

Il mandate la Fédération pour favoriser la création de supports syndicaux adaptés au paysage administratif imposé, afin de porter, partout où elles s'expriment, les revendications des personnels.

Il appelle l'ensemble des salariés qui partagent ces valeurs à rejoindre l'organisation FORCE OUVRIÈRE pour faire aboutir ces revendications par la négociation ou par la mobilisation des personnels, y compris par la grève.